Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260428-2026_04_36-DE

2026-071

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/04/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, CHOQUET Anne-Laure, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie, MM : BOURGEAULT Thierry, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît.

Excusés : M. GRANDIÈRE Bruno donne pouvoir à Mme RAMÉ-PRUNAUX Sylvie
Mme JOLY Emmanuelle donne pouvoir à Mme JOULAIN Caroline

A été nommée secrétaire de séance : Anne-Laure CHOQUET

2026_04_36 – Validation des avenants pour les travaux de la mairie

Vu la délibération 2025_07_42 en date du 15 juillet 2025, désignant l'entreprise CF CONSTRUCTIONS attributaire du marché de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie. (lot 2)

Dans le cadre des travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie, des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires :

Monsieur DESPRÉS présente les devis :

- DEVIS 26115 : 17 348,75 € HT soit 20 818,50 € TTC
- DEVIS 26149 : 3 339,00 € HT soit 4 006,80 € TTC

Rappel du montant de l'avenant 1 : 9 728,65 soit 11 674,38 € TTC
Montant de l'avenant 2 : 17 348,75 € H.T soit 20 818,50 € TTC
Montant de l'avenant 3 : 3 339,00 € HT soit 4 006,80 € TTC
Montant du marché public initial LOT 2 : 230 546,50 € H.T soit 276 655,80 € TTC
Nouveau montant du marché public LOT 2 : 260 962,90 € HT soit 313 155,48 € TTC

Vu la délibération 2025_07_42 en date du 15 juillet 2025, désignant l'entreprise ART SOL attributaire du marché de travaux de réhabilitation lourde du bâtiment de la Mairie. (lot 8)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260428-2026_04_36-DE

Dans le cadre des travaux de réhabilitation lourde du bâtiment d[illegible], fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires :

Monsieur DESPRÉS présente les devis :

- DEVIS 202602018 : 1 132,70 € HT soit 1 359,24 € TTC
- DEVIS 202602009 : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Montant de l'avenant 1 : 1 132,70 € HT soit 1 359,24 € TTC
Montant de l'avenant 2 : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC
Montant du marché public initial LOT 8 : 12 900,00 € HT soit 15 480,00 € TTC
Nouveau montant du marché public LOT 8 : 24 032,70 € HT soit 28 839,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **DE VALIDER** les avenants
- **DE CONCLURE** les avenants avec l'entreprise CF CONSTRUCTIONS et ART SOL
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
Anne-Laure CHOQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le